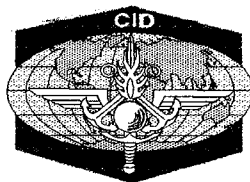
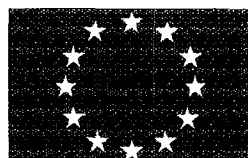


1998 - 228



CYCLE DE GEOPOLITIQUE

L'INTEGRATION DE LA TURQUIE A L'UNION EUROPEENNE



« le mariage de la carpe et du lapin » ?

**chef de bataillon Poncelet de Raucourt
groupe D3**

janvier 1998

SOMMAIRE

1. DES INTERETS CONVERGENTS.....	1
1.1 POUR L'EUROPE, PRESERVER SA TRANQUILITE	1
1.2 POUR LA TURQUIE, ASSURER SA SURVIE	3
2. DES INFIDELITES MANIFESTES.....	4
2.1 LES PRETENTIONS REGIONALES TURQUES	4
2.2 LES MANQUEMENTS EUROPEENS	6
3. DES INCOMPATIBILITES	7
3.1 DES INCOMPATIBILITES INTERNES	7
3.2 DES BLOCAGES EXTERNES.....	9
ANNEXES	
ANNEXE 1 : CARTE	11
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARATIF DES ECHANGES COMMERCIAUX	12
BIBLIOGRAPHIE	13
TABLE DES MATIERES	14

INTRODUCTION

« *La Turquie s'est vue reconnaître une vocation européenne par l'accord d'association de 1963, vocation plusieurs fois confirmée* » déclarait récemment Hubert Védrine¹. Cette vocation, aujourd'hui reconnue par les Européens, est profondément ancrée dans les mentalités des Turcs qui se conçoivent avant tout comme des Occidentaux. Ils considèrent en effet l'Islam comme l'aboutissement des deux religions monothéistes (juidaïque et chrétienne) et se veulent les héritiers de l'empire chrétien byzantin. Fort de cet héritage, la Turquie est le seul Etat musulman laïc à revendiquer son attachement à l'Europe : « *Certes, la Turquie se trouve dans une zone de transition physique sur la plaque eurasiatique, mais géographiquement et politiquement, c'est un pays européen.* »²

Cependant, comme l'affirme Michel Verrier dans *Le Monde Diplomatique*, « *depuis trente ans, la Turquie frappe à la porte de la Communauté européenne, mais il n'est pas sûr qu'elle y entre jamais* »³. Le dernier sommet des Quinze qui s'est tenue à Luxembourg les 12 et 13 décembre derniers, semble confirmer cette sombre prévision. En effet, la Turquie s'est vue écartée du processus de négociations en vue de son intégration, au bénéfice de dix pays de l'ancien pacte de Varsovie et de Chypre.

Pourquoi cette nouvelle rebuffade alors que le 1er janvier 1996, une importante étape venait d'être franchie avec l'entrée en vigueur d'une union douanière entre la Turquie et les Quinze ? Verra-t-on un jour la Turquie intégrer l'Union européenne (UE)? Si les deux partis ne manquent pas de bonnes raisons pour s'unir (I), des manifestations tangibles d'inconstance jalonnent leurs relations (II). Ces manifestations s'expliquent par l'existence d'incompatibilités graves (III).

1. DES INTERETS CONVERGENTS

L'Europe et la Turquie ne manquent pas d'excellentes raisons pour s'unir plus étroitement qu'ils ne le sont actuellement. Chacun des deux partis a besoin de l'autre, l'un pour préserver sa tranquillité, l'autre pour assurer sa survie.

1.1 pour l'Europe, préserver sa tranquillité

La Turquie, par sa position stratégique, joue un rôle clé. Elle est à la fois sentinelle avancée et rempart de l'Europe.

1.1.1 La Turquie, position géostratégique clé

Un simple coup d'oeil sur une carte (cf annexe 1) suffit pour saisir l'intérêt géostratégique de la Turquie. Elle se trouve à la charnière de deux lignes de partage traditionnelles : une ligne est-ouest (Europe et Asie) d'une part ; une ligne nord-sud (monde méditerranéen et bassin de la mer Noire) d'autre part.

Les détroits des « *Dardanelles* » et du « *Bosphore* » forment le verrou de cette charnière. Point de passage obligé entre la Méditerranée et la mer Noire ils permettent

¹ in *Le Monde* du 28 novembre 1997

² Tansu Ciller, Premier ministre turc, in *Revue de l'OTAN*, avril 1994

³ M. Verrier, *La Turquie piétine aux portes de l'Union Européenne* in *Le Monde diplomatique*, mars 1995

à la Turquie d'exercer, grâce aux conventions internationales, un réel contrôle du trafic maritime. Par ailleurs, ils séparent très nettement la partie européenne de la Turquie de la partie asiatique.

En outre, par voie terrestre, ce pays dispose de frontières communes avec sept pays appartenant à trois sous-systèmes différents. Deux de ces pays sont situés en Europe (Grèce, Bulgarie), deux en Transcaucasie (Géorgie, Arménie) et trois dans le monde arabe (Iran, Irak, Syrie). Une longue façade maritime confère à la Turquie une allonge bien plus grande encore. En effet, par la mer Noire, elle n'est qu'à quelques miles nautiques de la Russie, de l'Ukraine et de la Roumanie. Par la Méditerranée elle est proche du Liban, d'Israël et de l'Égypte.

Dès lors, par sa position géographique, la Turquie est appelée à être un acteur clé de toute politique de sécurité et de paix en Europe orientale et au Moyen-Orient. Elle se trouve « à l'épicentre géographique des bouleversements de l'après guerre froide qui affectent profondément la sécurité des membres de l'Alliance atlantique. »⁴

1.1.2 La Turquie, sentinelle avancée et rempart de l'Europe

Pendant la guerre froide, la Turquie était considérée comme la tête de pont de l'OTAN sur son flanc sud-est. Par sa situation géographique, elle jouait le rôle de barrage dressé contre la poussée soviétique vers la Méditerranée à travers les Détroits, ou vers le Moyen-Orient à travers le plateau anatolien. La fin de la guerre froide n'a pas altéré l'importance stratégique de la Turquie pour les Européens.

En effet, elle se trouve à proximité et parfois même au cœur d'un grand nombre de crises qui concernent l'Europe au premier chef : crise irakienne, devenir du Kurdistan, relations avec l'Iran, processus de paix au Proche-Orient, conflit gréco-turc, crise chypriote, avenir des Balkans, éclatement de l'Albanie, sécurité en mer Noire. Aussi, l'Europe a-t-elle grandement intérêt à s'attacher la Turquie afin de disposer d'une sentinelle avancée contre les turbulences de l'après guerre froide.

En outre, l'Europe tend de plus en plus à assigner à la Turquie une mission de rempart contre l'islamisme. En effet, selon le célèbre essayiste Samuel Huntington, les conflits du XXI^{ème} siècle seront exclusivement des « chocs de civilisations ». Il prophétise un choc violent mené par une coalition de civilisations non occidentales contre l'Occident. L'Académie des sciences de Russie et la *Rand Corporation* prévoient, pour leur part, une montée en puissance très forte des tensions entre l'Occident et l'Islam dans les prochaines années. La Turquie, par sa position avancée aux frontières du monde arabe et caucasien, mais aussi par sa double culture (musulmane et occidentale), constitue le tampon et le lien idéal entre les deux civilisations.

Sentinelle avancée, rempart contre l'islamisme, la Turquie apparaît comme un allié précieux pour les Européens qui ne peuvent que se réjouir des bonnes dispositions de cet allié à leur égard : « *la modération, la responsabilité et l'engagement dont a fait preuve la Turquie au milieu des turbulences actuelles, vis-à-vis de l'ordre international, compte parmi les caractéristiques les plus positives que l'on puisse vouloir associer à une « attitude européenne ».* Imaginez le dilemme auquel serait confrontée l'Alliance, en matière de sécurité, si la Turquie n'était pas présente au

⁴ Tansu Ciller op. cit.

coeur de cette tourmente et si un pays d'une toute autre nature se trouvait à sa place »⁵.

Qu'en serait-il en effet si la Turquie se trouvait affaiblie et menacée d'éclatement ? Une telle prévision n'est pourtant pas sans fondement.

1.2 pour la Turquie, assurer sa survie

Affaiblie économiquement et menacée par l'islamisme, la Turquie n'envisage pas son salut sans l'aide économique européenne.

1.2.1 La menace islamique

La Turquie est un Etat laïc avec 99% de musulmans. Cette situation, unique en son genre, est aujourd'hui menacée par la montée de l'islamisme qui résulte, pour une bonne part, d'un grave phénomène d'explosion démographique (depuis 1923, la Turquie est passée de 15 à 63 millions d'habitants). Cette explosion s'accompagne d'une grande pauvreté et de forts déplacements de population vers les villes. Alors qu'en 1945, seulement 18% de la population était urbanisée, le pourcentage actuel dépasse 75% (Istanbul est passée de 5,5 millions d'habitants à plus de 12 millions en dix ans). Certains observateurs qualifient cette situation de pré-révolutionnaire. Elle s'exprime par un retour à l'Islam fondamentaliste. Manifestation visible de ce retour, le 25 septembre 1995, les islamistes (« Parti de la prospérité ») obtenaient 21,6% des sièges au Parlement et parvenaient à se maintenir un an au pouvoir.

Certes, le pluralisme politique, la grande influence de la culture occidentale et le rôle stabilisateur de l'armée, continuent à préserver cette configuration unique d'un islamisme « à la turque ». Islamisme pacifique qui, s'il rejette les aspects laïcs du kémalisme, ne remet pas en cause l'Etat-nation lui-même. La situation n'en reste pas moins préoccupante ; la plupart des observateurs s'accordent à pronostiquer un score d'environ 30% pour les islamistes lors de la prochaine consultation. A travers toute la Turquie, le réapprentissage de l'Islam est vécu comme un retour aux sources et les écoles coraniques fleurissent. Mais le développement de l'islamisme doit moins à un intérêt accru pour la religion qu'à l'écart abyssal des richesses qui sépare les « paysans » d'Anatolie (terme généralement employé par les élites sociales d'Istanbul) des « Turcs blancs » des métropoles. La lutte contre l'islamisme passe par la prospérité économique.

1.2.2 occidentaliser son économie

« *Le pire serait l'isolement* » déclarait en 1995, à son retour d'une visite en Turquie, Monsieur Cem Ozdemir, d'origine turque, député Vert au Bundestag. Interrogé sur le vote du parlement de Strasbourg réclamant l'arrêt des négociations avec Ankara, il répondait : « *On renforcerait ainsi les nationalistes et les fondamentalistes* ». De fait, la Turquie a besoin des aides et du marché européen pour faire décoller son économie et par là, repousser la menace islamique. L'entrée en vigueur de l'union douanière le 1er janvier 1996 constitue la première étape d'une intégration jugée avantageuse pour les deux partis.

Pour l'UE, ces avantages s'expriment en terme de débouchés commerciaux. Selon les chiffres du Trésor turc, l'excédent commercial européen a doublé en 1996, dépassant les 10 milliards de dollars. Ce marché est d'autant plus attrayant que « *la*

⁵ Tansu Ciller in *Revue de l'OTAN* - avril 1994

Turquie est l'un des dix premiers marchés émergents du monde. Il y a trois ans, elle était le dixième partenaire commercial de l'UE. Aujourd'hui, elle est au sixième rang, à égalité avec la Pologne. »⁶ Côté turc, nombre d'hommes d'affaires ont exploré ces dernières années les marchés iraniens, pakistanais, malaysiens ou d'Asie centrale. Mais la logique les ramène inexorablement vers l'Europe qui constitue pour eux un point d'ancrage solide et un formidable marché potentiel. L'Union est, de loin, le premier partenaire commercial de la Turquie dont elle absorbe 60% des exportations. Les Turcs savent par ailleurs que l'intégration complète dans l'UE leur permettrait de bénéficier annuellement de l'équivalent de 10 milliards de francs environ, au titre des subventions versées aux régions européennes les moins développées (comme la Grèce, l'Irlande ou le Portugal). En échange, elle ne verserait qu'un peu plus de 3,5 milliards de francs.

Ainsi, les intérêts des deux partis convergent, tant sur le plan économique que stratégique. Mais les enjeux ne sont pas les mêmes. L'un joue sa tranquillité tandis que l'autre défend sa survie politique, conditionnée par la prospérité économique. Cette dissymétrie pèse d'un poids important dans les rapports de forces qui régissent les discussions d'intégration ; les Quinze sont en position de meneurs de jeu. Cela étant, tous s'accordent sur un point : la Turquie doit rester ancrée à l'Europe. Doit-on en conclure que l'intégration est inévitable ? Les nombreuses infidélités qui jalonnent les relations entre les deux partis permettent d'en douter.

2. DES INFIDELITES MANIFESTES

Les deux partis ne constituent pas des exemples de fidélité. Leur inconstance se manifeste dans les prétentions régionales de l'un et les manquements de l'autre.

2.1 les prétentions régionales turques

Depuis l'effondrement de l'empire soviétique la Turquie, favorisée par sa position géographique, tend de plus en plus à exercer le rôle d'une puissance régionale active et indépendante. Elle y est incitée par sa spécificité et y excelle.

2.1.1 la spécificité turque

« *La spécificité turque réside dans la capacité inédite de ce pays à se situer dans plusieurs sous-systèmes.* »⁷ Cette spécificité s'accorde mal avec l'intégration au sein de l'UE, d'autant qu'elle est encore renforcée par une autre caractéristique : « *il existe malgré tout une constante de l'histoire contemporaine turque : la subordination aux grands ensembles n'intervient qu'en cas de besoin. Ankara s'efforce d'être à l'aise dans les regroupements régionaux, même s'il a toujours le sentiment de s'y trouver seul de son genre, le Turc ne pouvant accepter l'idée de rester second, sa volonté de puissance est toujours prête à s'affirmer...* »⁸. De fait, tout en prenant bien garde de conserver une ligne pro-occidentale, la Turquie entend mener une politique régionale indépendante et active. Trois alliances contractées récemment sont, de ce point de vue, significatives.

⁶ Mikaël Lake, chef de la représentation de la Commission européenne en Turquie, *La Croix*, 10/6/1997

⁷ Patrick Bruno, *Le projet politique turc* in *Défense nationale* - juin 1997

⁸ Patrick Bruno, op. cit.

2.1.2 une politique d'alliance active et indépendante

La Turquie a pris une large part aux accords qui tendent à rapprocher les pays du bassin de la mer Noire. Le 25 juin 1992, ces pays⁹, disposant d'un potentiel économique colossal, d'une population de quelques 400 millions d'habitants et d'un territoire plus grand que celui de l'UE, signaient à Istanbul la déclaration de Coopération économique régionale de la mer Noire (CERN). Les possibilités de coopération et d'intégration sont énormes, même si, sur la voie de leur réalisation, se dressent encore des obstacles, voire de réels dangers découlant des tensions politiques et militaires.

Plus récemment, un rapprochement très significatif s'est opéré entre la Turquie et Israël. En août 1996, Ankara a autorisé l'armée de l'air israélienne à s'entraîner dans son espace aérien. Parallèlement, Israël a remporté le marché de la modernisation des chasseurs-bombardiers F4 de l'aviation turque. L'hiver dernier, les deux pays ont renforcé leurs liens. Le président turc, puis le chef d'état-major des armées se sont rendus en Israël. En avril, c'est le ministre israélien des Affaires étrangères, David Levy, qui était l'hôte d'Ankara. Un accord de libre échange, visant à multiplier par cinq le commerce entre les deux pays a été signé. Mais, c'est dans le domaine militaire que la coopération a été la plus fructueuse. Outre les manoeuvres navales et l'entraînement des aviateurs, les accords militaires turco-israéliens prévoient des patrouilles communes des deux marines en Méditerranée, des manoeuvres terrestres, la mise en oeuvre d'un réseau électronique sophistiqué permettant la surveillance des mouvements militaires sur les frontières entre la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran. Ils prévoient enfin, l'échange de données et photos concernant la guérilla kurde du PKK, prises par les satellites espions ou les systèmes d'espionnage électroniques israéliens. Pour les Turcs, s'allier avec Israël permet de passer outre les scrupules occidentaux qui ont, ces dernières années, ralenti les ventes d'armes. Au-delà, Israël et la Turquie partagent des intérêts stratégiques communs ; la Syrie, l'Iran et l'Irak sont des ennemis déclarés de l'Etat hébreu. L'état-major turc considère également ces trois pays comme une menace, les accusant régulièrement de visées expansionnistes ou de prêter main-forte aux autonomistes kurdes du PKK.

Pour ce qui est des « frères » musulmans, c'est à Istanbul que se réunissaient, le 4 janvier 1997, les ministres de huit pays islamiques¹⁰. Quelques mois plus tard, en juin, était officiellement créée une organisation de coopération économique et commerciale baptisée D8 (D pour Developing countries) s'inspirant du G7.

Ces trois exemples illustrent à quel point la Turquie, loin de se tourner exclusivement vers l'Europe, entend mener une politique régionale active et indépendante.

2.2 les manquements européens

Les Européens, de leur côté, ne se montrent pas plus fidèles à bien des égards. Trois exemples en témoignent.

⁹ Turquie, Grèce, Albanie, Moldavie, Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan

¹⁰ Turquie, Iran, Egypte, Pakistan, Malaisie, Nigeria, Indonésie, Bangladesh

2.2.1 Le non-respect des accords de l'union douanière

Les efforts économiques consentis par la Turquie au titre de l'union douanière n'ont pas été payés de retour. En effet, cette union est entrée en vigueur le 1er janvier 1996. Mais la Turquie n'a jamais reçu les aides financières de plus de trois milliards de dollars sur cinq ans prévues par l'accord et destinées à aider son industrie à supporter le choc de la levée des tarifs douaniers.

2.2.2 L'ouverture à l'est

Lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Montdorf les 25 et 26 octobre 1997, décision a été prise d'engager des négociations avec dix des pays d'Europe de l'est candidats à l'intégration¹¹. Cette décision a été confirmée au sommet des Quinze les 13 et 14 décembre derniers. Les Turcs sont certes conscients qu'ils ne sont pas encore en état d'adhérer à l'UE. Ils n'en éprouvent pas moins une profonde amertume à voir ces pays leur passer devant. En 1993, le Centre d'étude de la Turquie à l'université d'Essen, proche des thèses d'Ankara, s'offusquait déjà contre une telle éventualité : « *Les charges communautaires supplémentaires induites par l'adhésion des pays d'Europe centrale seraient-elles supportables, alors qu'elles ne le seraient pas pour la Turquie ?* »¹². Plus récemment, déçu par le rejet de la candidature turque à l'UE, Kamran Inan, l'un des barons du premier ministre et ancien président de la commission paritaire Turquie-UE, se disait profondément amer : « *j'ai passé trente ans de ma vie à être proeuropéen. Que vais-je pouvoir dire maintenant à l'homme de la rue? Que la Roumanie ou la Bulgarie doivent intégrer l'Union avant nous parce qu'elles sont des nations chrétiennes ?* »¹³

2.2.3 Le parti-pris dans l'affaire chypriote

Toujours à Montdorf, puis à Luxembourg, les Quinze ont décidé d'intégrer dans l'UE la partie grecque de l'île de Chypre. L'Europe met là Ankara devant un choix clair : soit Chypre entre divisée dans l'Europe, et un deuxième Etat grec siègera à Bruxelles, fermant pour toujours les portes de l'UE à la Turquie ; soit Chypre entre réconciliée, et une communauté turque organisée au sein d'un pouvoir fédéral pourra plaider, de l'intérieur, les vues de la Turquie. Dans les deux cas, les Chypriotes grecs auront rejoint l'Europe.

Confrontée à cette alternative, Ankara menace d'annexer la partie nord de l'île (République autoproclamée de Chypre du nord) si des négociations sont entreprises dans ce sens. D'une manière générale, les Turcs ressentent avec amertume le parti-pris des Quinze qui conditionnent l'intégration de la Turquie à la résolution du problème chypriote. En octobre 1997, Monsieur Yilmaz déniait aux Quinze ce veto qu'il estime injuste : « *le problème de Chypre préexistait à l'entrée de la Grèce dans la CEE. On n'a pas demandé à Athènes de le résoudre avant son adhésion. Les Européens ne doivent pas pratiquer le « deux poids deux mesures ».* »

Ainsi, au-delà des nombreuses déclarations d'intention, les deux partis n'en prennent pas moins de réelles libertés et multiplient les manifestations d'infidélité. Ces manifestations ne sont pas sans risque car elles contribuent à créer les conditions d'un

¹¹ Il s'agit des pays jugés les mieux préparés pour l'intégration, à savoir la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et l'Estonie

¹² « Turkey and the European Community », Zentrum für Türkeistudien, an der universität, Essen, Leske Budrich, Opladen 1993.

¹³ in *Le Figaro* du 15 décembre 1997

divorce. Ainsi, Monsieur Mesut Yilmaz, premier ministre turc, révolté par l'attitude des Quinze à l'égard de son pays lors du sommet de Luxembourg déclarait à la presse : « *Le dialogue politique entre la Turquie et l'Union européenne est terminé.* »¹⁴ Comment expliquer cette dérive ? L'existence d'incompatibilités difficilement surmontables semble jouer pour une bonne part dans les difficultés que rencontrent les deux partenaires à concrétiser leur union.

3. DES INCOMPATIBILITES

L'intégration de la Turquie dans l'Europe est-elle possible ? La mise en perspective d'incompatibilités qui tiennent au caractère propre de la Turquie, à la fois interne et externe, permet d'en douter.

3.1 des incompatibilités internes

Ces incompatibilités sont liées à la spécificité turque qui, par bien des aspects, se trouve très éloignée des normes et des standards européens, tant sur le plan économique que politique.

3.1.1 des différences économiques significatives

Au point de vue économique, la Turquie est encore loin d'être en mesure de s'intégrer aux pays de l'UE. 1994 a été l'année la plus difficile de l'histoire de la République turque (inflation de 125,5% ; taux de croissance négatif). En mars 1996, l'inflation annuelle est certes descendue mais reste encore à 18%. Par ailleurs, bien que les marchés financiers ont été stabilisés, les réserves de devises reconstituées et la balance commerciale rétablie, les Turcs n'ont pas réussi à corriger les déséquilibres macro économiques, et la dette extérieure a augmenté de 12,5% par rapport à 1994. Certes aujourd'hui, la production industrielle a augmenté par rapport à 1994 et les investissements étrangers ont été encouragés. Mais pour ce qui est des échanges commerciaux avec les Quinze, la Turquie se trouve déjà dépassée par les républiques d'Europe de l'est récemment libérées du joug soviétique. Ces dernières ne disposent pas, pour la plupart, d'une économie plus florissante, mais leurs échanges avec l'UE se montrent plus actifs (cf annexe 3). L'écart tend encore à se creuser ; on note en effet une diminution sensible des échanges de la Turquie avec l'UE depuis 1986 (annexe 3).

Au-delà de ces divergences économiques, l'intégration de la Turquie n'est pas sans poser de problèmes. Elle doit en effet consentir des efforts considérables afin d'adapter son économie. La privatisation des entreprises publiques, la restructuration des grandes firmes privées confrontées directement à leurs concurrents européens et les faillites de nombreux petits producteurs, incapables de faire face à la levée des barrières protectrices et à affronter l'ouverture du marché, constituent le prix que la Turquie a accepté de payer pour obtenir l'union douanière. Or l'intégration risque encore d'accentuer ce phénomène et d'aggraver la pauvreté endémique. Car la situation de la grande majorité des Turcs reste précaire et nombreux sont ceux qui cherchent leur salut dans l'émigration. Or, l'intégration à l'UE s'accompagne du principe de libre circulation des personnes. Les Quinze ne veulent pas voir s'appliquer à la Turquie cette clause qui accentuerait encore le flux migratoire. Il y a là un pôle de

¹⁴ in *Le Figaro* du 15 décembre 1997

blocage non négligeable, notamment pour l'Allemagne qui compte déjà sur son territoire près de 2,1 millions de Turcs.

Ainsi, la Turquie n'est pas prête économiquement pour s'intégrer dans l'UE. C'est cependant au point de vue politique qu'elle se distingue le plus de l'Europe.

3.1.2 des pratiques politiques éloignées des règles du « club européen »

La Turquie est un pays laïc et démocratique. Elle n'en est pas moins régulièrement montrée du doigt pour atteinte aux droits de l'homme, entrave à la liberté de la presse, dénie de justice ou encore non-respect des principes démocratiques. Ces écarts de comportement bien réels sont essentiellement liés aux deux forces centrifuges qui déstabilisent la Turquie : la montée de l'islamisme et le problème kurde. Dans les deux cas, l'armée pèse d'un poids particulièrement important. Elle dispose en effet d'un « droit constitutionnel » à défendre la République¹⁵.

Dans sa lutte contre l'islamisme, elle prend soin d'écarter de ses rangs tout germe fondamentaliste. Le Conseil militaire suprême, la plus haute autorité militaire turque, a récemment limogé 73 officiers et sous-officiers dont trois colonels. Au plan politique, les militaires ont joué un rôle central dans la chute du gouvernement islamiste survenue en juin 1997. Ils n'ont cessé, pendant les trois mois qui ont précédé la démission de Monsieur Necmettin Erbakan, de prononcer des injonctions et de faire planer la menace d'un coup d'Etat. Cet été, toujours sous la pression des militaires, le Parlement a adopté une réforme scolaire résolument anti-islamiste prévoyant notamment la fermeture des sections secondaires des écoles publiques d'enseignement religieux qui forment les imams. Ainsi, la démocratie turque est fortement marquée par le poids de l'armée.

Au Kurdistan, la Turquie est confrontée à une véritable guerre civile. Depuis 1984, date de l'insurrection armée du PKK, les combats auraient fait plus de 25 000 victimes. L'état d'urgence est décrété dans six provinces turques, principalement aux frontières de l'Irak et de l'Iran. En septembre dernier, 20 000 hommes étaient engagés, avec aviation et chars, dans cette guerre sans merci. De nombreux commentateurs se demandent si la Turquie pourra survivre au conflit kurde, compte tenu du coût qu'il génère (évalué à 8 milliards de dollars par an). Pour lutter contre cette menace, la Turquie a dû se doter d'un système judiciaire et législatif « musclé ». Clé de voûte de l'appareil répressif en Turquie, l'article 8 sanctionne d'emprisonnement toute forme de « *propagande séparatiste* ». De même, l'article 118 de la Loi fondamentale, attribuée au Conseil national de sécurité (CNS) le dernier mot de la conduite de la guerre et de la politique menée au Kurdistan.

Le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, a récemment reconnu¹⁶, que le système judiciaire entravait l'entrée de son pays dans l'Union Européenne et qu'il devait faire l'objet d'une « *véritable perestroïka* ». Le vice-Premier ministre, Bülent Ecevit, déclarait

¹⁵ Votée deux ans après le coup d'Etat du 12 septembre 1980, l'actuelle constitution turque prévoit explicitement un rôle politique pour l'armée, à travers le Conseil national de sécurité (CNS). Celui-ci « *se compose sous la présidence du Président de la République, du Premier ministre, du chef d'état-major général, des ministres de la Défense nationale, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, des commandants des forces terrestre, navale et aérienne et du commandant général de la gendarmerie (...). Les décisions du CNS relatives aux mesures qu'il estime indispensables en vue de sauvegarder l'existence et l'indépendance de l'Etat, l'intégrité et l'indivisibilité du territoire et la paix et la sécurité de la société sont prises en considération par le conseil des ministres de manière prioritaire* ».

¹⁶ in *Bild* du 22 septembre 1997

pour sa part : « nous allons d'abord faire libérer les journalistes et écrivains emprisonnés, puis nous en finirons avec la pratique de la torture et des tabassages, surtout envers la presse. » Ces pratiques, tant qu'elles perdurent, constituent à n'en pas douter un frein sérieux à l'intégration de la Turquie dans l'UE. Mais on voit mal comment elles pourraient être levées de façon significative tant que la menace d'éclatement perdure. Cette dernière menace incite par ailleurs les Européens à répondre avec prudence aux avances d'Ankara.

3.2 des blocages « externes »

Sur de nombreux dossiers, la Turquie entretient des relations tendues avec ses voisins. Ces contentieux, parfois graves, constituent autant de pôles de blocage pour son entrée dans l'Union européenne.

3.2.1 le verrou grec

Le contentieux entre la Turquie et la Grèce se cristallise autour de quelques points de crispation bien identifiés : la question chypriote, la définition des eaux territoriales respectives et la propriété de quelques îlots en mer Egée. Ces points de désaccord contiennent en germe un risque grave de dérapage. En février 1997, *Courrier international* titrait à ce propos : « *La prochaine guerre en Europe ?* ». L'article rapportait une déclaration de Malcolm Rifkind, Secrétaire d'Etat au Foreign office, selon lequel une guerre entre la Turquie et la Grèce au sujet de Chypre était « *une possibilité sérieuse* ». De fait, un mois auparavant, la République grecque de Chypre avait annoncé l'achat de vingt missiles S 300 russes, provoquant la colère d'Ankara. L'année précédente, le 30 janvier 1996, une grave crise avait éclaté entre Athènes et Ankara à propos de l'îlot d'Imia (Kardak pour les Turcs), sur lequel les troupes d'Ankara avaient hissé leur drapeau. Jamais l'éventualité d'un conflit armé n'avait été aussi proche.

Aujourd'hui, la situation s'est quelque peu stabilisée mais la tension subsiste. La longue litanie d'incidents entre bâtiments turcs et grecs ou les dénonciations de violations d'eaux territoriales et d'espaces aériens ne cessent de s'allonger. Il n'est dès lors pas étonnant de voir Athènes s'opposer à l'intégration de la Turquie et, d'une manière générale, à toute aide financière à son rival.

3.2.2 un ferment d'instabilité

Une alliance avec la Turquie, située dans ce que les Russes nomment la « zone des tempêtes » du siècle prochain n'est pas sans présenter des risques. Ainsi, la construction par Ankara d'une vingtaine de barrages sur le Tigre et l'Euphrate, exacerbe les ressentiments de ses voisins arabes. En effet, par le gigantisme de ce programme hydraulique, la Turquie entend affirmer sa suprématie sur la Syrie et l'Irak avec lesquels elle est en compétition et qui ne disposent pratiquement pas d'autres ressources d'eau.

De son côté, en abritant l'état-major du PKK, la Syrie dispose d'un moyen de chantage sur Ankara, d'autant que la totalité des travaux hydrauliques entrepris par la Turquie sur l'Euphrate se trouve sur le territoire revendiqué par les Kurdes. Par ailleurs, la région kurde, établie de fait sous protection occidentale au printemps 1991 dans le nord-est de l'Irak, devient un nouveau terrain de déploiement des forces du PKK dans leurs opérations contre le territoire turc. La question kurde, par sa nature transfrontalière, devient un facteur clé d'instabilité majeure de la région.

Dans ces conditions, une alliance étroite avec la Turquie n'est pas sans risque pour les Européens. Surtout depuis la signature du traité de Maastricht (février 1992). Le titre V, qui établit les premières bases de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), fixe en effet pour objectif « *le renforcement de la sécurité de l'Union et de ses Etats membres sous toutes ses formes* (art J1) ». L'intégration de la Turquie dans l'Europe reviendrait à introduire au sein de l'UE, un ferment susceptible d'entraîner l'ensemble, contre sa volonté, dans un conflit régional.

Il est dès lors peu de dire que la Turquie, tant par sa spécificité interne que par les risques externes qu'elle contient en germe, est encore loin de remplir les conditions pour son intégration au sein de l'UE.

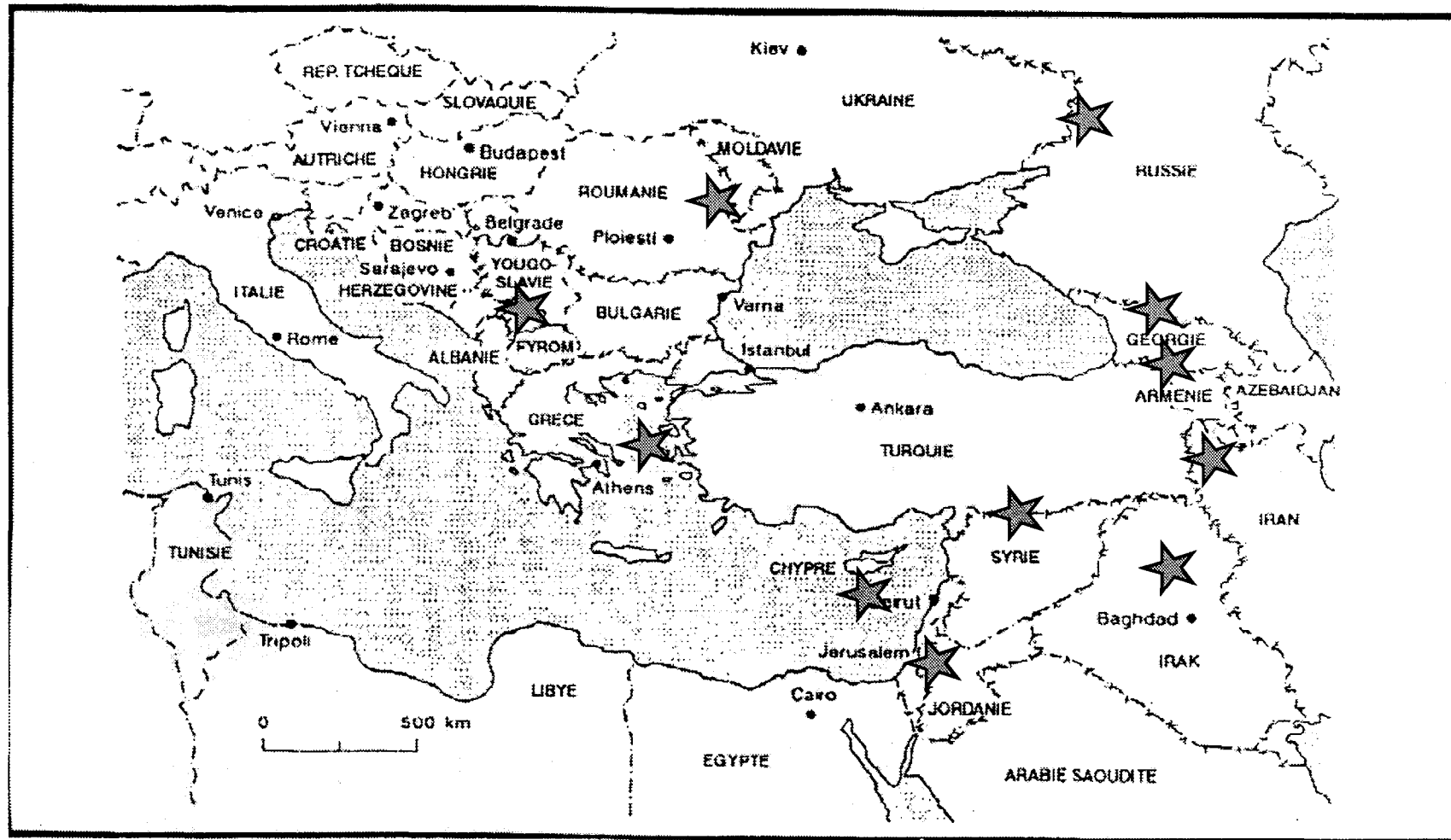
CONCLUSION

Les situations de blocage pour l'intégration de la Turquie à l'UE s'avèrent nombreuses et difficilement surmontables. En dépit des nombreuses déclarations d'intention, les deux partis sont conscients du chemin qu'il reste encore à parcourir pour surmonter leurs différences et concrétiser leur union. Le récent sommet de Luxembourg a été révélateur des nombreuses réticences et susceptibilités qui perdurent malgré trente années de relations. Cependant, si les Quinze ne trouvent pas un moyen d'ancrer solidement la Turquie à l'Europe, ce pays aux confins du Proche-Orient, du Golfe et de l'ex-URSS risque de devenir, selon l'expression d'un ambassadeur européen, le théâtre des « *choses fatales* ». Ainsi, à l'issue du sommet de Luxembourg, Ankara, ulcéré par les conditions mises par les Quinze pour son intégration, affirmait avoir d'autres solutions alternatives ; il parlait d'un réchauffement des relations avec Moscou, de ses liens avec les républiques turcophones d'Asie centrale. Il apparaît dès lors indispensable de trouver une « troisième voie » afin que la Turquie ne se sente pas marginalisée et conserve une orientation européenne à sa politique.

La proposition française d'instaurer une « conférence européenne », ouverte sans condition aux Quinze ainsi qu'à l'ensemble des candidats à l'intégration, commence à faire son chemin. Elle pourrait bientôt s'imposer comme la seule solution susceptible de satisfaire les deux partis. L'idée consiste à engager un dialogue, à défaut de négociations, portant sur l'ensemble des problèmes d'intérêt commun. Cette solution présente l'avantage de ménager la Turquie en ne fermant pas complètement la porte de l'Europe. Pour reprendre les termes de Monsieur Klaus Kinkel, ministre des Affaires étrangères allemand, elle laisse le temps de trouver « *une solution ad hoc* ». En effet, « *le mariage de la carpe et du lapin* » au sein de l'UE, auquel il était jusqu'à présent convenu, a aujourd'hui bien peu de chances d'aboutir. Une forme « *d'union libre* », moins contraignante pour les deux partis et plus adaptée à leurs situations respectives, semble à privilégier.

Annexe 1

TURQUIE et BALKANS - Mer Noire - MOYEN ORIENT



★ foyers de crise

ANNEXE 2**ECHANGES COMMERCIAUX****TABLEAU COMPARATIF DES ECHANGES AVEC L'UE**

	TURQUIE	HONGRIE	POLOGNE	TCHEQUIE
% importation provenant de UE	47.2	56.6	65.3	55.5
% exportation vers UE	57.3	60.7	69.2	59.4

EVOLUTION DES ECHANGES DE LA TURQUIE AVEC L'UE

	1986	1995
% importation provenant de UE	62.2	47.2
% exportation vers UE	68	57.3

Sources : L'état du monde 1997

BIBLIOGRAPHIE

RAMSES 98, IFRI, sous la direction de Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet, Ed. Dunod

L'Etat du monde 1997, annuaire économique et géopolitique mondial Ed. La découverte

Dictionnaire de géopolitique sous la direction de Yves Lacoste, Ed. Flammarion, oct. 1995

Billion Didier, *Le rôle stratégique de la Turquie*, actes du colloque, IRIS, 1995

Thobie Jacques, Perez Roland, Kancal Salgur, *Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée orientale*, L'Harmattan, 1996

Problèmes politiques et sociaux n° 757 du 10/11/1995, *Turquie : la nouvelle donne*, dossier de Vaner Semih

TABLE DES MATIERES

1. DES INTERETS CONVERGENTS	1
1.1 POUR L'EUROPE, PRESERVER SA TRANQUILLITE	1
1.1.1 <i>La Turquie, position géostratégique clé</i>	1
1.1.2 <i>La Turquie, sentinelle avancée et rempart de l'Europe</i>	2
1.2 POUR LA TURQUIE, ASSURER SA SURVIE	3
1.2.1 <i>La menace islamique</i>	3
1.2.2 <i>occidentaliser son économie</i>	3
2. DES INFIDELITES MANIFESTES	4
2.1 LES PRETENTIONS REGIONALES TURQUES	4
2.1.1 <i>la spécificité turque</i>	4
2.1.2 <i>une politique d'alliance active et indépendante</i>	5
2.2 LES MANQUEMENTS EUROPEENS	5
2.2.1 <i>Le non-respect des accords de l'union douanière</i>	6
2.2.2 <i>L'ouverture à l'est</i>	6
2.2.3 <i>Le parti-pris dans l'affaire chypriote</i>	6
3. DES INCOMPATIBILITES	7
3.1 DES INCOMPATIBILITES INTERNES	7
3.1.1 <i>des différences économiques significatives</i>	7
3.1.2 <i>des pratiques politiques éloignées des règles du « club européen »</i>	8
3.2 DES BLOCAGES « EXTERNES »	9
3.2.1 <i>le verrou grec</i>	9
3.2.2 <i>un ferment d'instabilité</i>	9